

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-047-16581/24/BM

■ Présentation du bilan d'activité 2023 du crématorium Saint-Pierre de Marseille
102618

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Crématorium Saint-Pierre a été construit en 1909. Il est le plus vieux Crématorium de France, après celui du Père Lachaise à Paris (réalisé à la fin du 19ème Siècle). Il était à l'origine un temple maçonnique.

Le bâtiment a été donné par les loges, à la Ville de Marseille, puis en 2000, cet établissement est devenu communautaire, lors de la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le Crématorium est situé dans le cimetière Saint-Pierre, sur une parcelle (correspondant à l'emprise du Crématorium) transférée à la Métropole.

Il a fait l'objet en 2006 d'une extension, et est aujourd'hui doté de 4 fours de crémation et de 2 salles de cérémonies.

La compétence « crématorium » est un Service Public Industriel et Commercial » (SPIC). Il existe plusieurs modes de gestion (Régie, DSP, SEM). En 2002, la Communauté Urbaine a fait le choix de créer une Régie à seule Autonomie Financière. Le Conseil d'Exploitation a pour objet de donner un avis sur les décisions stratégiques concernant le Crématorium.

Les statuts d'une Régie dotée de la seule autonomie financière sont définis par les Articles R2221-1 à R2221-17 du CGCT pour les généralités et les articles R2221-63 à R2221-94 du CGCT plus précisément pour les Régies à seule autonomie financière.

L'article 2221-3 du CGCT précise que : « La Régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un Conseil d'Exploitation et son président ainsi qu'un directeur » (il convient de remplacer Maire et Conseil Municipal par Présidente et Conseil Métropolitain).

Les principaux indicateurs portant sur le service du crématorium Saint-Pierre courant du 1er janvier au 31 décembre 2023, réalisés sur la base du rapport d'activité, se matérialisent de la façon suivante :

➤ Les recettes et dépenses d'investissement

Investissement - en k€	2022	Total "voté" 2023	2023	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes d'investissement						
Recettes réelles (a)		40	0	0	n/a	n/a
Recettes d'ordre (b)	550	4 669	539	-11	-2%	12%
Total recettes d'investissement = (a) + (b)	550	4 709	539	-11	-2%	11%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	1 247	0	0	n/a	0%
Total des recettes d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	550	5 956	539	-11	-2%	9%
Dépenses d'investissement						
Dépenses réelles (a)	499	5 870	520	21	4%	9%
Dépenses d'ordre (b)	36	86	41	5	15%	48%
Total Dépenses d'investissement = (a) + (b)	535	5 956	561	26	5%	9%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	535	5 956	561	26	5%	9%

Les recettes d'investissement restent stables entre 2022 et 2023 et disposent d'un taux d'exécution de 9%, correspondant à un total de titres émis de 539 k€.

Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 9%. Le total de mandat émis sur l'exercice 2023 est de 561 k€.

A noter que les recettes réelles d'investissement sont de -2% en 2023 et les dépenses réelles s'élèvent à 520 k€, en hausse de +4% (+21 k€).

➤ Les recettes et dépenses de fonctionnement

Fonctionnement - en k€	2022	Total "voté" 2023	2023	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes de fonctionnement						
Recettes réelles (a)	1 924	2 201	1 760	-164	-9%	80%
Recettes d'ordre (b)	36	36	36	0	0%	100%
Total recettes de fonctionnement = (a) + (b)	1 960	2 237	1 796	-164	-8%	80%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	4 107	0	0	n/a	0%
Total des recettes de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	1 960	6 344	1 796	-164	-8%	28%
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses réelles (a)	1 373	1 725	1 201	-172	-13%	70%
Dépenses d'ordre (b)	550	4 619	534	-16	-3%	12%
Total Dépenses de fonctionnement = (a) + (b)	1 923	6 344	1 735	-188	-10%	27%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	1 923	6 344	1 735	-188	-10%	27%

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire reporté de 4 107 k€, le taux d'exécution en recettes atteint 28% en 2023. Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 27%.

Ce qui correspond respectivement à un total de titres et de mandats cumulés de 1 796 k€ et de 1 735 k€ en 2023.

Les recettes de fonctionnement atteignent sur l'exercice à 1 760 k€, en baisse de -164 k€ (-9%), les dépenses réelles sont aussi en diminution de -172 k€, soit (-13%).

➤ Les principaux indicateurs financiers

La situation financière du Crématorium de Saint-Pierre reste bonne en 2023 :

- L'Épargne Brute d'Exploitation (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 559 k€ en 2023 contre 551 k€ en 2022, soit une hausse de 8,24 k€ (+1%). Cette augmentation est à mettre en lien avec la baisse des recettes de gestion courante de -157,21 k€ (-8%) cumulée à la baisse des dépenses de gestion courante de -131,92 k€ (-10%). Aucun emprunt ayant été souscrit, l'épargne nette est égale à l'épargne brute ;
- Le Fonds de Roulement (FR) est en hausse de +52 k€ (+1%) en 2023, atteignant la somme de 5 354 k€ contre 5 302 k€ en 2022.

➤ Les résultats de clôture

Résultat cumulé - en k€	Résultat cumulé 2022	Résultat 2023	Résultat cumulé 2023
Investissement	1 247	-22	1 225
Fonctionnement	4 107	61	4 168
Total	5 354	39	5 393

Le crématorium de Saint-Pierre a été excédentaire en 2023 de + 39 k€ générant un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de +5 394 k€ dont 4 168 k€ d'excédent de fonctionnement et 1 225 k€ d'excédent d'investissement.

En définitive, le Crématorium de Saint-Pierre a connu une hausse de son activité de +1% sur l'exercice 2023 : 4 436 crémations en 2023 contre 4 402 crémations en 2022, dont 430 crémations de pièces anatomiques auxquelles il faut ajouter 258 crémations de restes humains exhumés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 septembre 2024
- L'avis du Conseil d'Exploitation du 18 mars 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le bilan annuel pour l'année 2023 du Crématorium Saint-Pierre de Marseille a été remis.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du bilan annuel d'activité pour l'année 2023, ci-annexé, remis par le Crématorium Saint-Pierre de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA